

Politique en matière de justice entre les femmes et les hommes

Ensemble, construisons un monde égalitaire et juste pour les femmes et les hommes!





Politique en matière de justice entre les femmes et les hommes

Adoptée par le conseil d'administration le 26 février 2010

Table des matières

RÉSUMÉ		p. 4
POLITIQ LES HON	UE EN MATIÈRE DE JUSTICE ENTRE LES FEMMES ET MMES	p. 6
l.	INTRODUCTION	p. 6
II.	RAISON D'ÊTRE DE LA POLITIQUE	p. 11
	A. Des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes B. La justice entre les femmes et les hommes au cœur de la lutte contre la pauvreté et les injustices C. Renouveler et réaffirmer notre engagement organisationnel envers l'égalité entre les femmes et les hommes	
III.	PRINCIPES FONDAMENTAUX	p. 19
IV.	NOS ENGAGEMENTS ENVERS LA JUSTICE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	p. 21
V.	STRATÉGIES POUR RÉALISER LA JUSTICE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	p. 22
VI.	CONCLUSION	p. 26
ANNEXE	SS .	
Lexique		p. 28
Référenc	es	p. 30

RÉSUMÉ

Oxfam-Québec a pour vision la construction d'un monde juste et sans pauvreté. Forte de son engagement et de son expérience, l'organisation a placé la justice entre les femmes et les hommes au cœur de sa stratégie de changement.

Les faits parlent d'eux-mêmes. Lorsqu'il y a une plus grande égalité entre les sexes et que les femmes exercent leurs droits, un impact positif est ressenti dans tous les domaines : la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la bonne gouvernance, la construction d'un environnement pour la paix, etc. La pleine participation de tous, femmes et hommes, est essentielle pour le développement durable et pour le renforcement de la démocratie.

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent présentes dans toutes les sociétés et constituent la violation la plus systématique et la plus répandue des droits fondamentaux, particulièrement ceux des femmes et des filles. Partout dans le monde, du simple fait d'être de sexe féminin, les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être pauvres, elles subissent plus de discrimination et elles voient plus souvent leurs droits bafoués que les hommes et les garcons.

La présente politique réaffirme notre engagement envers la justice entre les femmes et les hommes. Elle a été rédigée pour permettre aux personnes travaillant pour Oxfam-Québec de faire en sorte que notre travail contribue sans cesse à l'amélioration de la vie à la fois des femmes et des hommes, des filles et des garçons, et à la réalisation de l'égalité entre eux.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- 1. Nous considérons que la justice entre les femmes et les hommes est une question de droits humains et est capitale pour tout le travail que nous réalisons dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice.
- 2. Nous croyons que l'autonomisation des femmes et leur pleine participation dans toutes les sphères de la société incluant la participation à la prise de décisions et l'accès au pouvoir sont fondamentales pour l'atteinte de l'égalité, l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'un développement qui soit réellement durable.
- Nous croyons que les femmes et les hommes ont tous les deux un rôle important à jouer pour changer les institutions, les croyances, les mentalités, les idées, les attitudes et les comportements qui perpétuent les inégalités entre les sexes.
- 4. Nous reconnaissons que notre engagement envers la justice entre les femmes et les hommes doit se refléter non seulement dans l'ensemble du travail que nous effectuons, mais également dans notre organisation et dans nos façons de travailler.

NOS ENGAGEMENTS ENVERS LA JUSTICE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

1. Sur le plan de la programmation

- Travailler de façon à ce que tous nos programmes et projets de développement durable et d'aide humanitaire contribuent à la justice entre les femmes et les hommes.
- Donner la priorité à l'autonomisation et au leadership des femmes et des filles, à l'avancement de leurs droits et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, en tant que thématiques clés qui font l'objet de projets spécifiques.
- Intégrer la justice entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques, les campagnes de mobilisation du public, les actions de plaidoyer et les activités de communication et de collecte de fonds.

La justice entre les femmes et les hommes dans tous nos programmes et nos projets!

2. Sur le plan de nos partenariats outre-mer

- Assurer un dialogue permanent avec nos partenaires outre-mer, en vue de créer un environnement porteur et d'appuyer la mise en place de politiques et de pratiques organisationnelles et développementales qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes et l'avancement des droits des femmes et des filles.
- S'allier et développer des partenariats avec des mouvements de femmes et des organisations pour les droits des femmes et des filles qui peuvent jouer un rôle stratégique en matière de justice entre les femmes et les hommes.

Nos partenaires outre-mer au cœur de notre stratégie de changement en matière de justice entre les femmes et les hommes!

3. Sur le plan interne de l'organisation

- Faire de la justice entre les femmes et les hommes une valeur fondamentale à laquelle adhèrent toutes les personnes qui œuvrent pour Oxfam-Québec, et renforcer l'engagement et la responsabilisation soutenus de celles-ci pour la réalisation de la présente politique.
- Créer et promouvoir un environnement porteur pour la justice entre les femmes et les hommes au sein de l'organisation, au moyen, notamment, de changements sur les plans individuel et organisationnel.

La justice entre les femmes et les hommes : une responsabilité de toutes et tous à Oxfam-Québec!

STRATÉGIES POUR RÉALISER LA JUSTICE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

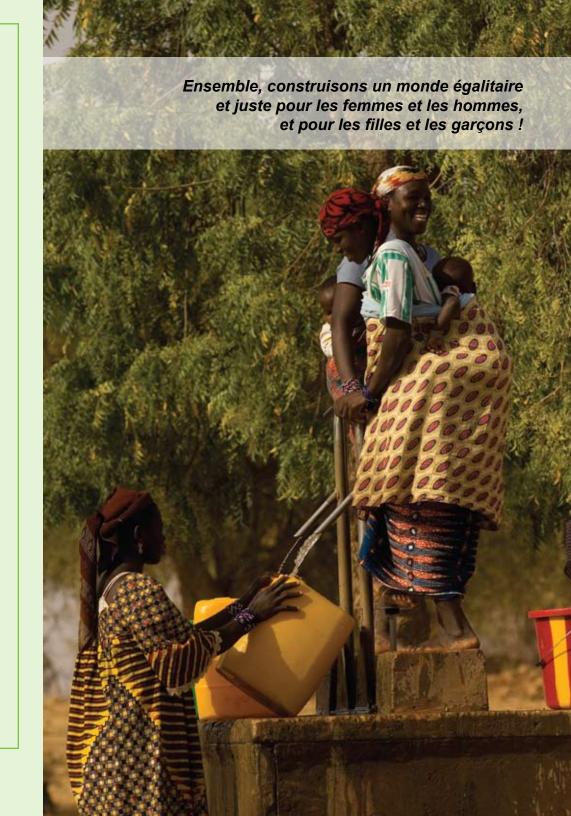
Dans notre travail en matière de justice entre les femmes et les hommes, nous devons veiller à ce que nos interventions tiennent compte des besoins et des intérêts stratégiques des femmes et des hommes, fassent la promotion de l'égalité en matière d'accès et contrôle des ressources et des retombées du développement, et renforcent l'égalité dans la participation et la prise de décisions. Nos interventions doivent aussi contribuer à remettre en question et à transformer les structures institutionnelles, les politiques, les attitudes, les valeurs, les normes, les croyances et les comportements qui sont à l'origine des inégalités et des injustices.

Les stratégies que nous mettrons de l'avant pour concrétiser nos engagements seront multiples et adaptées aux différents contextes et situations. Enrichies par les apprentissages acquis par le passé, ces stratégies auront pour but de rendre explicites, effectifs et systématiques nos engagements à la fois sur les plans de la programmation, de nos partenariats outre-mer et du niveau interne de l'organisation.

Parmi les principales stratégies mises de l'avant :

- des initiatives spécifiques pour renforcer l'autonomisation et le leadership des femmes :
- l'appui à nos partenaires pour renforcer leurs capacités et développer des programmes porteurs en matière de justice entre les femmes et les hommes;
- la participation, avec nos alliés et partenaires, au dialogue politique aux niveaux national et international pour la justice entre les femmes et les hommes ;
- le changement organisationnel en vue de créer un environnement de travail propice à la réalisation systématique de nos engagements en matière de justice entre les femmes et les hommes.

Notre engagement renouvelé dans cette politique doit permettre à Oxfam-Québec de renforcer son impact et sa portée sur les questions de justice entre les femmes et les hommes, de faire figure de chef de file et d'être un agent de changement effectif en la matière.





POLITIQUE EN MATIÈRE DE JUSTICE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES D'OXFAM-QUÉBEC

I. INTRODUCTION

Oxfam-Québec a pour vision la construction d'un monde juste et sans pauvreté. Forte de son engagement et de son expérience, l'organisation a placé l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de sa stratégie de changement. Dès 1992, elle s'est dotée de la politique « Femmes et développement » qu'elle a mise à jour en 1995 dans la politique « Genre et développement ». En 2007, Oxfam-Québec a réaffirmé son engagement soutenu envers l'égalité entre les femmes et les hommes en faisant de celle-ci l'une de ses cinq grandes priorités.

La présente politique renouvelle notre engagement envers l'égalité entre les femmes et les hommes. La justice entre les femmes et les hommes devient le cadre conceptuel qui oriente notre vision et l'ensemble de nos actions en la matière.

La politique a pour but de permettre aux membres du personnel du siège social et outre-mer, aux personnes coopérantes volontaires, aux stagiaires, aux bénévoles et aux membres du conseil d'administration de faire en sorte que notre travail contribue sans cesse à l'amélioration de la vie à la fois des femmes et des hommes, et des filles et des garçons, et plus particulièrement à :

- la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- l'avancement des droits des femmes et des filles ;
- l'autonomisation des femmes et des filles.

De plus, l'engagement renouvelé dans cette politique doit permettre à l'organisation de renforcer son impact et sa portée sur les questions de justice entre les femmes et les hommes, de faire figure de chef de file et d'être un agent de changement effectif en la matière.

QU'ENTENDONS-NOUS PAR...

la justice entre les femmes et les hommes ?

La justice entre les femmes et les hommes se définit par une égalité et une équité complètes entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie. Elle situe le travail pour l'égalité entre les sexes dans le contexte d'une approche fondée sur les droits. Elle a pour résultat la participation des femmes, conjointement et sur un pied d'égalité avec les hommes, à la définition des politiques, des structures et des décisions qui affectent leur vie et leur société dans son ensemble, en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités en tant que femmes. La justice entre les femmes et les hommes intègre une perspective de genre dans la définition et l'application des droits civils, politiques, économiques et sociaux.

La justice entre les femmes et les hommes évoque à la fois un résultat et un processus. En tant que résultat, elle suppose l'accès aux ressources et le contrôle de ces ressources combinés à la capacité de faire des choix et d'influencer les processus de décision. En tant que processus, elle apporte un nouvel élément essentiel, la reddition de comptes, qui implique la responsabilité et le devoir de réponse des institutions sociales dont le rôle est justement d'assurer la justice.

l'égalité entre les femmes et les hommes ?

Au cœur de la notion de justice entre les femmes et les hommes se trouve la notion d'égalité entre les femmes et les hommes, que nous définissons comme suit :

Situation dans laquelle les femmes et les hommes jouissent du même statut et de conditions, de responsabilités et de possibilités égales, afin de disposer pleinement de leurs droits humains et de leur potentiel. Elle suppose que toutes les personnes participent au processus de développement et bénéficient de ses résultats de manière égale, qu'elles soient nées de sexe féminin ou masculin. Elle inclut l'égalité dans les rapports sociaux, l'accès égal des femmes et des hommes aux ressources, ainsi qu'un contrôle égal de ces ressources.

Tiré du document :

OI Gender Justice: Conceptual Framework and Strategies, Oxfam International, 2008, (adaptation et traduction libre).



II. RAISON D'ÊTRE DE LA POLITIQUE

A. Des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes

Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent présentes dans toutes les sociétés et constituent la violation la plus systématique et la plus répandue des droits humains. Partout dans le monde, du simple fait d'être de sexe féminin, les femmes et les filles sont plus susceptibles d'être pauvres, elles subissent plus de discrimination et elles voient plus souvent leurs droits bafoués que les hommes et les garçons.

Selon Oxfam-Québec, la pauvreté dépasse la sphère strictement économique et englobe, entre autres, les inégalités, le manque de capacités, le manque de possibilités et le manque de pouvoir. Les femmes et les hommes vivent en situation de pauvreté lorsqu'ils ne peuvent pas exercer leurs droits à des moyens de subsistance et aux services essentiels (tels l'eau, l'éducation et la santé), leurs droits à la sécurité et à vivre sans violence et sans discrimination, et leurs droits de s'organiser, de s'exprimer et de prendre part aux décisions de la vie familiale et publique.

La façon dont les femmes et les hommes vivent les situations de pauvreté est fonction des inégalités qui existent entre les sexes. Les contrecoups de la pauvreté sont souvent plus marqués pour les femmes et les filles, étant donné la division sexuelle du travail et leur position sociale, économique et politique inférieure dans les sociétés.

Les inégalités entre les femmes et les hommes trouvent leur origine dans le déséquilibre des rapports de pouvoir entre eux au sein des sociétés et des cultures, selon lequel les femmes se voient refuser ou limiter leur capacité de contrôler des aspects cruciaux de leur vie. Cette discrimination systématique réduit la participation des femmes dans la sphère publique, ainsi que leur accès au pouvoir, à des revenus, à des ressources, à l'éducation, à la santé, à la protection contre la violence. Elle peut également se traduire par une négation de leur autodétermination sur les plans reproductif et sexuel.

En conséquence, les femmes représentent un pourcentage disproportionné de la population pauvre de la planète. De même, en raison de leur statut subordonné dans les sociétés, les femmes et les filles sont affectées de façon disproportionnée dans la plupart des crises humanitaires.

La discrimination à l'égard des femmes et des filles en statistiques

- 60 % du milliard d'individus les plus pauvres au monde sont des femmes (PNUD, 2006).
- Les deux tiers des heures de travail sont effectués par les femmes, mais celles-ci ne gagnent que 10 % des revenus mondiaux et possèdent moins de 1 % de la propriété foncière dans le monde (Nations unies, 2009).
- Seuls 18 % des postes de parlementaires dans le monde sont occupés par des femmes (Nations unies, 2008).
- Chaque minute, chaque jour, une femme meurt des suites de sa grossesse ou lors de l'accouchement (Oxfam International, 2007).
- Un tiers des femmes ont été violées, battues ou forcées à l'acte sexuel au moins une fois dans leur vie (Nations unies, 2006).
- En 2006, plus de 130 millions de filles et de femmes vivaient avec une mutilation génitale (Nations unies, 2006).
- 100 millions de femmes manquent à l'appel en Asie, résultat des pratiques du fœticide et de l'infanticide féminins (Groupe de travail sur la petite fille, 2007).
- Les deux tiers des jeunes de 15 à 19 ans nouvellement infectés par le VIH en Afrique subsaharienne sont des filles (Plan international, 2007).
- Les femmes et les enfants courent 14 fois plus de risques de mourir durant une catastrophe naturelle que les hommes (Peterson, 2007).
- Dans le monde, 57 millions de filles ne sont pas scolarisées, comparativement à 23 millions de garçons (UNESCO, 2007).

QU'EN EST-IL DES HOMMES ET DES GARÇONS?

- Les hommes et les garçons font eux-mêmes l'objet de stéréotypes et, dans certains cas, subissent de la discrimination fondée sur le sexe. Notre engagement en matière de justice entre les femmes et les hommes vise l'élimination de toutes les discriminations et inégalités fondées sur le sexe.
- L'égalité entre les sexes concerne tant les femmes que les hommes. Il est crucial que les hommes reconnaissent l'interdépendance entre la vie des femmes et des hommes, et que l'autonomisation des femmes est bénéfique pour toutes et tous.
- Les changements dans les attitudes, les comportements et les croyances à la fois des femmes et des hommes, et des filles et des garçons, sont des conditions essentielles pour atteindre l'égalité entre les sexes.
- Un vaste consensus s'est établi sur le rôle constructif que peuvent et doivent jouer les hommes et les garçons pour l'atteinte de la justice entre les sexes. En effet, la justice entre les femmes et les hommes ne pourra être réalisée que si les hommes participent activement au processus. Ils ont un rôle important à jouer pour la transformation des structures qui perpétuent les inégalités et, sur le plan personnel, pour la transformation de leurs propres rapports de pouvoir avec les femmes.



B. La justice entre les femmes et les hommes au cœur de la lutte contre la pauvreté et les injustices

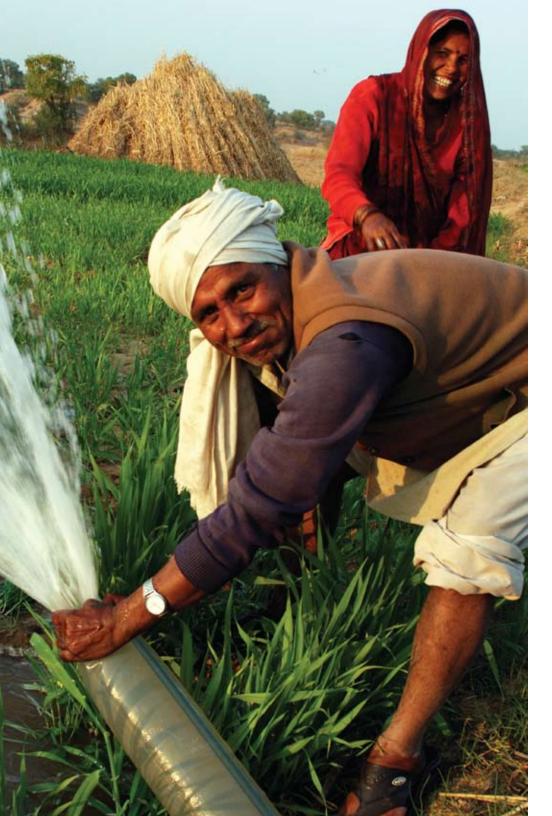
La réalisation de la justice entre les femmes et les hommes est indissociable de la lutte contre la pauvreté, du développement durable et du respect des droits humains.

Le développement durable et le renforcement de la démocratie nécessitent la pleine participation de tous, femmes et hommes. Le rôle essentiel joué par les femmes dans le processus de développement social, économique, politique et culturel doit être valorisé au même titre que celui des hommes, et leur participation renforcée à tous les niveaux. En plus d'être une question de respect des droits humains, la participation reconnue et accrue des femmes au processus de développement aura des effets bénéfiques pour toutes et tous.



L'effet catalyseur de la participation des femmes

- L'accès des femmes aux ressources économiques et financières a un effet multiplicateur sur l'élimination de la pauvreté, le bien-être des enfants et la croissance économique (Nations unies, 2009).
- Il existe un lien avéré entre une participation égale des femmes à la vie politique et le climat de paix durable nationale (McGuinness, 2006).
- Lorsque le pourcentage de sièges occupés par les femmes au sein des organismes politiques est d'au moins 30 %, les pays sont plus inclusifs, plus égalitaires et plus démocratiques (UNFPA, 2005).
- Une année supplémentaire de scolarité dans la vie d'une fille se traduit plus tard par une augmentation de ses revenus de 10 à 20 %; une année d'études secondaires, par une hausse de 15 à 25 % (Psacharopoulos et Patrinos, 2002).
- Le taux de survie des enfants des femmes qui ont fréquenté l'école primaire pendant cinq ans est de 40 % supérieur à celui des enfants des femmes non éduquées (Nations unies, 2006).
- Les femmes réinvestissent 90 % de leurs revenus dans les dépenses familiales, alors que les hommes n'en réinvestissent que de 30 à 40 % (Nike Foundation, 2009).
- Si les jeunes femmes disposaient d'un meilleur accès au crédit, il y aurait plus d'enfants scolarisés et les ménages disposeraient de revenus supérieurs (The Adolescent Girls Initiative, 2008).



C. Renouveler et réaffirmer notre engagement organisationnel envers l'égalité entre les femmes et les hommes

Les expériences de développement et les résultats de la recherche démontrent que des actions concrètes et explicites doivent être accomplies afin que les projets et les programmes, d'une part, ne perpétuent pas les inégalités fondées sur le sexe, d'autre part, contribuent activement à la réalisation de la justice entre les femmes et les hommes. De plus, des changements sur les plans individuel et organisationnel sont indispensables à la mise en œuvre effective des principes et des engagements en matière de justice entre les femmes et les hommes. En effet, pour obtenir des effets systémiques et durables à cet égard, les organisations sont appelées à déployer des efforts soutenus pour intégrer les principes d'égalité dans leur fonctionnement interne et dans leur culture organisationnelle, et pour renforcer l'engagement, les connaissances et les habiletés de leur personnel en ce sens.

Forte des apprentissages faits au cours de la dernière décennie, de sa vision et de ses orientations stratégiques, Oxfam-Québec réitère dans la présente politique son engagement ferme envers la justice entre les femmes et les hommes, et se donne les moyens et les stratégies nécessaires pour le réaliser.



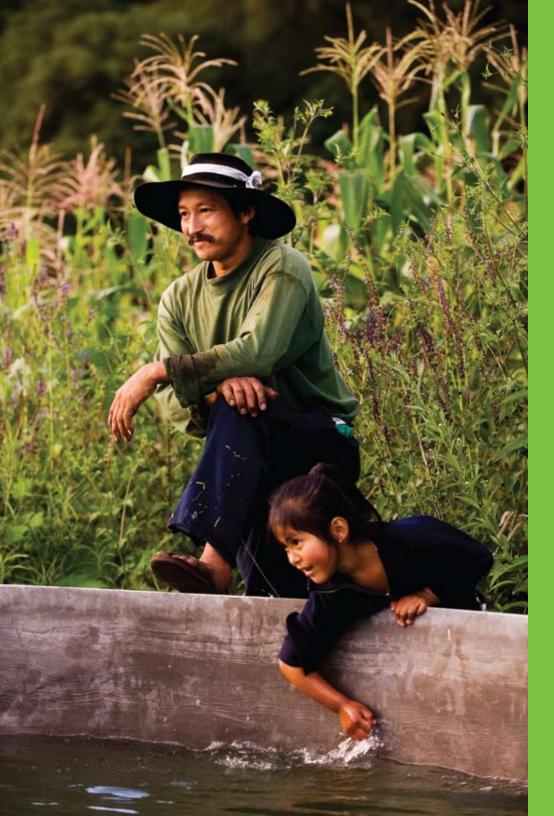
III. PRINCIPES FONDAMENTAUX

La politique en matière de justice entre les femmes et les hommes d'Oxfam-Québec se fonde sur les principes suivants :

- Nous considérons que la justice entre les femmes et les hommes est une question de droits humains et est capitale pour tout le travail que nous réalisons dans la lutte contre la pauvreté et l'injustice.
- 2. Nous croyons que l'autonomisation des femmes et leur pleine participation dans toutes les sphères de la société incluant la participation à la prise de décisions et l'accès au pouvoir sont fondamentales pour l'atteinte de l'égalité, l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'un développement qui soit réellement durable.
- Nous croyons que les femmes et les hommes ont tous les deux un rôle important à jouer pour changer les institutions, les croyances, les mentalités, les idées, les attitudes et les comportements qui perpétuent les inégalités entre les sexes.
- 4. Nous reconnaissons que notre engagement envers la justice entre les femmes et les hommes doit se refléter non seulement dans l'ensemble du travail que nous effectuons, mais également dans notre organisation et dans nos façons de travailler.

En outre, la présente politique est étroitement liée à nos autres engagements envers l'autonomisation des jeunes et envers l'élimination de toute discrimination. Elle tient ainsi compte des principes suivants :

- Nous reconnaissons que l'autonomisation des jeunes filles et garçons, jeunes femmes et jeunes hommes – doit être incluse dans nos actions pour la justice entre les femmes et les hommes.
- 6. Nous reconnaissons que nos actions de lutte contre les formes de discrimination fondées sur le sexe doivent être intimement liées à notre engagement à lutter contre toute autre forme de discrimination qu'elle soit fondée sur la race, l'ethnie, la couleur, l'âge, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, un handicap ou l'opinion politique.



IV. NOS ENGAGEMENTS ENVERS LA JUSTICE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Oxfam-Québec s'engage à :

Sur le plan de la programmation

- Travailler de façon à ce que tous nos programmes et projets de développement durable et d'aide humanitaire contribuent à la justice entre les femmes et les hommes.
- 2. Donner la priorité à l'autonomisation et au leadership des femmes et des filles, à l'avancement de leurs droits et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, en tant que thématiques clés qui font l'objet de projets spécifiques.
- Intégrer la justice entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques, les campagnes de mobilisation du public, les actions de plaidoyer et les activités de communication et de collecte de fonds.

Sur le plan de nos partenariats outre-mer

- 4. Assurer un dialogue permanent avec nos partenaires outremer en vue de créer un environnement porteur et d'appuyer la mise en place de politiques et de pratiques organisationnelles et développementales qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes et l'avancement des droits des femmes et des filles.
- S'allier et développer des partenariats avec des mouvements de femmes et des organisations pour les droits des femmes et des filles qui peuvent jouer un rôle stratégique en matière de justice entre les femmes et les hommes.

Sur le plan interne de l'organisation

- 6. Faire de la justice entre les femmes et les hommes une valeur fondamentale à laquelle adhèrent toutes les personnes qui œuvrent pour Oxfam-Québec, et renforcer l'engagement et la responsabilisation soutenus de celles-ci pour la réalisation de la présente politique.
- 7. Créer et promouvoir un environnement porteur pour la justice entre les femmes et les hommes au sein de l'organisation au moyen, notamment, de changements sur les plans individuel et organisationnel.

V. STRATÉGIES POUR RÉALISER LA JUSTICE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dans notre travail en matière de justice entre les femmes et les hommes, nous devons veiller à ce que nos interventions tiennent compte des besoins et des intérêts stratégiques des femmes et des hommes, fassent la promotion de l'égalité en matière d'accès et contrôle des ressources et des retombées du développement, et renforcent l'égalité dans la participation et la prise de décisions. Nos interventions doivent aussi contribuer à mettre en question et à transformer les structures, les attitudes et les valeurs qui sont à l'origine des inégalités et des injustices, notamment :

- les politiques, les façons de faire et les structures institutionnelles qui maintiennent et renforcent le déséquilibre des rapports de pouvoir, ainsi que les inégalités dans l'accès aux ressources et leur contrôle:
- les attitudes sociales, les croyances et les normes qui perpétuent les inégalités entre les femmes et les hommes, et entre les filles et les garçons;
- les stéréotypes qui enferment les identités masculine et féminine dans des schémas contraignants et hiérarchisants.

Par conséquent, les principales stratégies que nous mettrons de l'avant sont :

Sur le plan de la programmation

La justice entre les femmes et les hommes dans tous nos programmes et nos projets!

Des efforts systématiques et explicites seront déployés pour concrétiser nos engagements en matière de justice entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la programmation. À cet effet :

- Oxfam-Québec utilisera une double approche :
 - Approche intégrée : nous accorderons une attention systématique et explicite à l'intégration de la justice entre les femmes et les hommes dans tous les programmes et les projets de développement durable et d'aide humanitaire.
 - Approche spécifique: nous appuierons des initiatives et des projets spécifiques qui ont pour objectif principal l'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation et le leadership des femmes et des filles, l'avancement de leurs droits ou la lutte contre les violences qu'elles subissent.

- Nos interventions outre-mer seront adaptées aux contextes locaux et mises en œuvre en étroite collaboration avec des agents de changement locaux afin de garantir des changements endogènes durables.
- Nous chercherons à assurer la pleine participation et l'autonomisation des femmes dans tous les aspects de notre travail. Nous mettrons en place des moyens spécifiques pour surmonter les obstacles à la participation pleine et entière des femmes, au même titre que les hommes, à toutes les étapes des programmes et des projets.
- Nos stratégies encourageront les hommes à agir activement comme agents de changement et comme partenaires et alliés pour la promotion de la justice entre les femmes et les hommes.
- Nos campagnes de mobilisation du public, et nos initiatives de plaidoyer, de communication et de collecte de fonds feront la promotion de la justice entre les femmes et les hommes et mettront en valeur l'importance de celle-ci pour lutter contre la pauvreté.
- À chaque étape (conception, mise en œuvre, suivi, évaluation et apprentissage) de tous nos programmes et projets, nous intégrerons l'analyse comparative entre les sexes pour cerner les expériences, les intérêts, les capacités et les besoins différents des femmes et des hommes, et ainsi comprendre et réduire les inégalités fondées sur le sexe.
- Dans une perspective de reddition de comptes et de performance, nous mettrons en place les mécanismes de suivi-évaluation-apprentissage nécessaires à la réalisation de nos objectifs et à l'augmentation de notre impact en matière de justice entre les femmes et les hommes.



Ensemble avec nos partenaires pour la justice entre les femmes et les hommes!

Oxfam-Québec place ses partenaires outre-mer au cœur de sa stratégie pour la justice entre les femmes et les hommes en tant qu'agents de changement locaux de premier plan. À cet effet :

- Nous établirons un dialogue permanent avec nos partenaires sur la justice entre les femmes et les hommes afin d'élaborer une vision et des objectifs partagés qui seront à la fois conformes à la présente politique et enracinés dans les visions et les contextes locaux spécifiques.
- Nous accorderons une place privilégiée aux organisations et aux mouvements qui œuvrent en faveur de l'avancement des droits des femmes et des filles, et de la justice entre les femmes et les hommes.
- Nous intégrerons dans toutes nos relations de partenariat un engagement spécifique en matière de justice entre les femmes et les hommes, et nous collaborerons avec nos partenaires au suivi et à l'évaluation des changements souhaités en fonction de cet engagement.
- Selon les besoins, nous offrirons à nos partenaires de la formation et du renforcement technique en matière de justice entre les femmes et les hommes afin d'accroître leurs capacités organisationnelles ainsi que les connaissances et les habiletés de leur personnel à cet égard.
- Nous appuierons des initiatives de réseautage Sud-Sud et Nord-Sud pour la justice entre les femmes et les hommes et l'avancement des droits des femmes et des filles.
- Nous appuierons la mise en place d'initiatives de dialogue politique et de mobilisation pour influencer les gouvernements, les organisations et les institutions de développement qui peuvent jouer un rôle primordial pour la justice entre les femmes et les hommes.

Sur le plan interne de l'organisation

La justice entre les femmes et les hommes : une responsabilité de toutes et tous !

Oxfam-Québec croit que le changement individuel et organisationnel est essentiel à la mise en œuvre effective des principes et des engagements en matière de justice entre les femmes et les hommes. Afin que les efforts déployés aient des effets systématiques et durables, nous créerons un environnement de travail propice à la justice entre les femmes et les hommes. À cet effet :

- Nous mettrons en place des plans d'action en matière de justice entre les femmes et les hommes et nous affecterons du personnel spécialisé et des ressources financières en fonction des objectifs visés.
- Nous élaborerons une vision commune et veillerons au renforcement continu de l'engagement, des connaissances et des habiletés de toutes les personnes œuvrant au sein d'Oxfam-Québec pour la réalisation de la présente politique.
- Nous établirons, au sein des instances d'Oxfam-Québec (conseil d'administration, direction, représentations outre-mer), la volonté politique comme levier essentiel pour concrétiser nos engagements et établir une culture organisationnelle favorable à la justice entre les femmes et les hommes.
- Nous renforcerons les mécanismes de reddition de comptes et de responsabilisation en matière de justice entre les femmes et les hommes de toutes les personnes œuvrant au sein d'Oxfam-Québec, notamment les objectifs individuels et l'évaluation de la performance individuelle.
- Nous mettrons en place des mécanismes de suivi-évaluation apprentissage qui permettront de renforcer continuellement notre expertise et notre capacité organisationnelle, de créer un corpus de connaissances et d'améliorer nos façons de faire et nos modèles d'intervention, notamment par l'intégration des leçons apprises en matière de justice entre les femmes et les hommes.
- Nous consoliderons les structures internes qui jouent un rôle clé pour l'intégration de la justice entre les femmes et les hommes.
- Nous veillerons à la participation équitable des femmes et des hommes à tous les niveaux de la structure organisationnelle d'Oxfam-Québec.
- Nous élaborerons des politiques et des façons de faire en gestion des ressources humaines qui assurent l'égalité des chances, qui tiennent compte des besoins et des situations spécifiques des femmes et des hommes, et de la conciliation travail-famille.
- Nous appliquerons les mécanismes prévus au code d'éthique pour traiter toute plainte de discrimination fondée sur le sexe.
- Nous mettrons en œuvre des mécanismes permettant d'évaluer les progrès liés à l'application de la politique en matière de justice entre les femmes et les hommes.

25

Difference of the form of the



VI. CONCLUSION

La présente politique est le fruit d'un travail collectif et participatif qui a mobilisé les différentes équipes au siège social et dans les bureaux outre-mer, ainsi que des partenaires. Elle s'inspire aussi de la réalisation d'une « autoévaluation genre » exhaustive. Elle encadre le travail d'Oxfam-Québec en matière de justice entre les femmes et les hommes, et elle constitue l'assise nécessaire pour bâtir une compréhension commune, favoriser l'appropriation et mener des actions cohérentes, innovatrices et porteuses de changement.

L'application de la présente politique fera l'objet d'un suivi régulier, grâce à la mise en œuvre de mécanismes de reddition de comptes et de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé au processus d'« autoévaluation genre » et d'élaboration de la politique. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants envers les membres du comité Égalité entre les sexes et les conseillères en égalité entre les sexes outre-mer.

ANNEXES

Lexique

Accès aux ressources et	Utilisation et droit de décider de disposer des ressources dont on a
contrôle des ressources	Utilisation et droit de décider de disposer des ressources dont on a besoin pour mener ses activités. L'état de subordination des femmes peut limiter leur accès aux ressources et aux avantages qui en découlent. Dans certains cas, les femmes ont accès aux ressources (l'occasion de s'en servir), mais elles n'ont aucun contrôle sur ces ressources ni sur les avantages connexes.
Agent de changement	Personne qui peut guider les autres et les inciter à s'impliquer pour l'obtention de changements fondamentaux dans des processus aussi bien externes qu'internes.
Analyse comparative entre les sexes	Collecte et analyse systématiques d'information sur les différences entre les sexes et les rapports sociaux, dans le but de recenser, de comprendre et de réduire les inégalités fondées sur le genre.
Approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes	Approche qui conduit à une intégration transversale effective de l'égalité entre les femmes et les hommes. Celle-ci doit, entre autres, se traduire par au moins un résultat explicite de niveau intermédiaire (effet) en matière d'égalité entre les sexes.
Approche spécifique de l'égalité entre les femmes et les hommes	Approche selon laquelle l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif et le résultat principal de l'initiative, c'est-à-dire que l'initiative a été conçue précisément pour aborder les inégalités entre les sexes et sinon, elle n'aurait pas été entreprise.
Autonomisation	Processus par lequel un individu accroît le contrôle qu'il a sur lui-même, sur ses idées et sur les ressources liées au pouvoir.
Autonomisation des femmes	Processus par lequel les femmes prennent conscience (individuellement et collectivement) de l'impact que les structures de pouvoir ont sur leur vie et acquièrent la confiance en elles nécessaire pour mettre en question les inégalités de genre qui en résultent.
Besoins pratiques et intérêts stratégiques	Les besoins pratiques sont liés aux activités et aux responsabilités quotidiennes, exercées selon les rôles dévolus aux femmes et aux hommes par la société. Les intérêts stratégiques sont des besoins liés au fait de changer les relations, les rôles et les responsabilités des femmes et des hommes dans la société.
Discrimination fondée sur le sexe	Traitement discriminatoire systématique des individus sur la base de leur sexe et qui se traduit par la négation de leurs droits, de leurs possibilités et de leurs ressources.
Division sexuelle du travail	Rôles, souvent assignés socialement, des femmes ou des hommes, des jeunes ou des personnes âgées, en fonction du type de travail. Comprend le travail « lié à la production », par exemple dans les usines, les bureaux et les exploitations agricoles ; le travail « lié à la reproduction » et aux soins, tel la cuisine, les travaux ménagers, les soins aux membres de la famille ; et le travail « lié à la collectivité », tel la participation à des réunions et à des activités communautaires.
Égalité entre les femmes et les hommes	Situation dans laquelle les femmes et les hommes jouissent du même statut et de conditions, de responsabilités et de possibilités égales, afin de disposer pleinement de leurs droits humains et de leur potentiel. Suppose que toutes les personnes participent au processus de développement et bénéficient de ses résultats de manière égale, qu'elles soient nées de sexe féminin ou masculin. Inclut l'égalité dans les rapports sociaux, l'accès égal des femmes et des hommes aux ressources, ainsi qu'un contrôle égal de ces ressources.

Équité entre les femmes et les hommes	Traitement juste des femmes et des hommes en fonction de leurs besoins respectifs. Peut s'agir d'un traitement égal – ou d'un traitement différencié, mais considéré comme équivalent – sur le plan des droits, des bénéfices, des devoirs et des possibilités. L'équité fait partie du processus visant à atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes.
Genre	Fait référence aux rôles sociaux et possibilités liés au fait d'être une femme ou un homme. Le genre se réfère également aux relations entre femmes et hommes, et entre filles et garçons, ainsi qu'aux relations entre femmes et aux relations entre hommes. Ces rôles, possibilités et relations sont construits socialement et sont assimilés durant le processus de socialisation. Ils ne sont pas déterminés biologiquement et sont donc susceptibles d'évoluer.
Indicateur désagrégé par sexe	Indicateur qui, au moyen de mesures quantitatives et qualitatives, rend compte des inégalités entre les femmes et les hommes et évalue les changements liés aux rapports entre les sexes observés au fil du temps. Indique les progrès (ou l'absence de progrès) par rapport à des objectifs donnés.
Justice entre les femmes et les hommes	Égalité et équité complètes entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie. Situe le travail pour l'égalité entre les sexes dans le contexte d'une approche fondée sur les droits. A pour résultat la participation des femmes, conjointement et sur un pied d'égalité avec les hommes, à la définition des politiques, des structures et des décisions qui affectent leur vie et leur société dans leur ensemble, en fonction de leurs intérêts et de leurs priorités en tant que femmes. Intègre une perspective de genre dans la définition et l'application des droits civils, politiques, économiques et sociaux.
Mouvement et organisation de femmes	Groupe de personnes qui collaborent en fonction d'un but commun : l'amélioration du statut ou de la situation des femmes. Le groupe peut partager certains objectifs avec les organisations féministes, mais ne se décrit pas nécessairement comme féministe.
Sexe	Différences biologiques universelles, manifestes et généralement permanentes entre hommes et femmes. Décrit la composition biologique, physique et génétique avec laquelle nous sommes nés.
Violence envers les femmes	Tout acte de violence fondée sur le genre qui a pour conséquence — ou est susceptible d'engendrer — des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques chez les femmes, y compris les menaces de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, tant dans la vie privée que dans la vie publique.
Violence fondée sur le genre	Violence dirigée contre une femme parce qu'elle est une femme, ou contre un homme parce qu'il est un homme. Affecte les femmes de façon disproportionnée, mais permet également de comprendre la vulnérabilité des hommes devant la violence commise contre eux par d'autres hommes.

Sources

AQOCI. Trousse de formation en genre et développement - CQFD, 2004.

Evertzen, A. *Manuel de l'auto-évaluation genre*, SNV - Netherlands Development Organisation, La Haye/Harlem, Pays-Bas, 2003.

Oxfam International. OI Gender Justice: Conceptual Framework and Strategies, 2008, 14 p.

Politique en matière de justice entre les femmes et les hommes

Références

Adolescent Girls Initiative (The). *The Adolescent Girls Initiative: An Alliance for Economic Empowerment*, Washington, DC, Banque mondiale, 2008, [http://go.worldbank.org/I5PX4JETM0], consulté le 6 février 2010.

Groupe de travail sur la petite fille. Le droit de vivre des filles : fœticide féminin et infanticide de filles, Comité ONG de la Condition de la Femme, Genève, 2007, 24 p.

McGuinness, Margaret E. « Women as Architects of Peace: Gender and the Resolution of Armed Conflict », *Michigan State University College of Law Journal of International Law*, vol. 15, University of Missouri, School of Law, Missouri, 2006, p. 63-85.

Nations unies. GOAL 3: Promote gender equality and empower women, Fact sheet, New York, 2008, 2 p.

Nations unies. L'égalité des sexes contribue à la croissance économique, Centre d'actualités de l'ONU, 2009, [http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=20447&Cr=femmes&Cr1=], consulté le 12 février 2010.

Nations unies. *Millenium Project*, 2006, [http://www.unmillenniumproject.org/resources/fastfacts_fr.htm], consulté le 18 décembre 2009.

Nations unies, Assemblée générale. Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes : Rapport du Secrétaire général, A/61/122/Add.1, 6 juillet 2006.

Nations unies, Haut Commissariat aux droits de l'homme. Message de Mme Navi Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève, 2009, [http://www.un.org/fr/events/humanrightsday/2009/hchr_statement.shtml], consulté le 18 décembre 2009

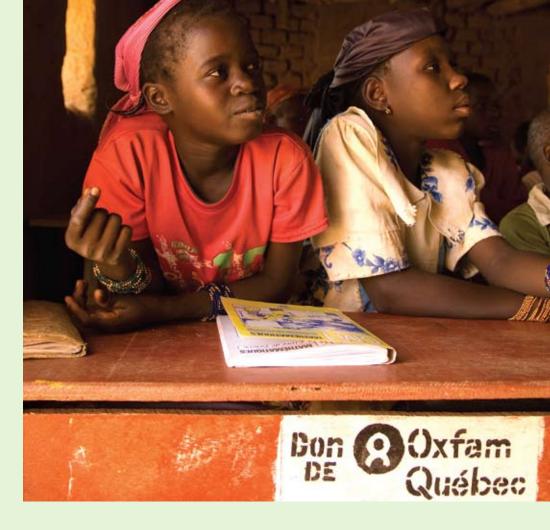
Nike Foundation. The Girl Effect: Not Just about Girls: Engaging Men and Boys is Key to Girls' Ability to Achieve their Full Potential, 2009, In Plan international. Parce que je suis une fille. La situation des filles dans le monde 2009. Les filles dans l'économie mondiale : l'heure des comptes, Sommaire, Londres, 2009, 12 p.

Oxfam International. *OI Gender Justice: Conceptual Framework and Strategies*, 2008, 14 p.

Oxfam International. Du personnel et des salaires : le financement des travailleurs qualifiés nécessaire pour fournir des services éducatifs et de santé pour tous, Royaume-Uni, 2007, 50 p.

Peterson, Kristina. *Gender Issues in Disaster Responses*, Church World Service Emergency Response Program, 2007.

Plan international. *Parce que je suis une fille. Situation des filles dans le monde*, Londres, 2007, 190 p.



PNUD. Taking Gender Equality Seriously: Making Progress, Meeting New Challenges, New York, 2006, 16 p.,

[http://www.undp.org/women/docs/TakingGenderEqualitySeriously.pdf], consulté le 5 février 2010.

Psacharopoulos, George et Patrinos, Harry Anthony. *Returns to Investment in Education: A Further Update, Policy Research Working Paper 2881*, Banque mondiale, Washington, DC, 2002, 36 p.

UNESCO. Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2008 : L'éducation pour tous en 2015 : un objectif accessible ? Éditions Unesco, France, 2007, 462 p.

UNFPA. Statistiques, 2005,

[http://www.unfpa.org/wpd/2005/statistics_fre.htm], consulté le 22 décembre 2009.





2330, RUE NOTRE-DAME OUEST MONTRÉAL, QUÉBEC H3J 2Y2 1 877 937-1614 (SANS FRAIS)

oxfam.qc.ca

Aussi disponible en version électronique à oxfam.qc.ca
This policy is also available in English on our Web site
Este documento está disponible en español en nuestro sitio web









Cette publication est imprimée sur du papier contenant 100 % de fibres consommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Canada à partir d'énergie biogaz et est recyclable.

Photo de la couverture : Rankin/Oxfam

Photos: Émilie Couture, Éric St-Pierre, Jane Beesley, Jim Holmes, Lucy Davies, Rajendra Shaw, Samuel Gervais, Oxfam